

Procter & Gamble

Professional® FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance	P&G Pro Line Baseboard Stripper (18)
Code de produit	95446855
Version n°	04
Date de la révision	15-Avril-2011
Fabricant	Procter & Gamble Professional
Adresse	2 P&G Plaza Cincinnati Ohio 45202 États-Unis
P&G Telephone Number:	1-800-332-7787
Emergency 24-hr Telephone #:	CHEMTREC 1-800-424-9300

2. Identification des risques

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	En cas d'exposition accidentelle peut provoquer une irritation modérée et transitoire.
Peau	Peut provoquer une irritation. Un contact prolongé peut entraîner de la rougeur, de l'irritation et de la peau sèche.
Inhalation	Irrite les muqueuses.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets potentiels sur l'environnement Vu la quantité utilisée et le volume de l'emballage, le risque d'effets néfastes est considéré comme faible.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
2-aminoéthanol	141-43-5	5-10
2-PHENOXYETHANOL	122-99-6	5-10
HYDROXYDE DE SODIUM	1310-73-2	0.5-1.5

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	Après un rinçage initial à grande eau, retirer tout verre de contact éventuel et continuer le rinçage à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
Contact cutané	Laver la zone affectée avec du savon doux et de l'eau. Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Inhalation	Sortir au grand air. Rincer le nez, la bouche et la gorge avec de l'eau. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Ingestion	Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison ou docteur. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5. Mesures de lutte contre le feu

Mesures de précautions environnementales Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Eau. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Protection pour les pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque anti-poussière.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures de précautions environnementales Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.

Clean-up methods and materials and containment measures En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Ramasser et éliminer le produit déversé comme l'indique la rubrique 13.

Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

7. Manutention et entreposage

Manutention Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

Entreposage Ne pas entreposer près des acides. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre le gel.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

US. ACGIH Threshold Limit Values

Composants	Type	Valeur
2-aminoéthanol (141-43-5)	STEL	6.0000 ppm
	TWA	3.0000 ppm
HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)	TWA	2.0000 mg/m ³

US. OSHA Table Z-1 Limits for Air Contaminants (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
2-aminoéthanol (141-43-5)	PEL limite d'exposition autorisée	3.0000 ppm
		6.0000 mg/m ³
HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)	PEL limite d'exposition autorisée	2.0000 mg/m ³

Contrôle ingénieur Assurer une ventilation efficace. L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

Équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage Non nécessaire en général. En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

Protection de la peau Non nécessaire en général. En cas de risque de contact prolongé ou répété, il est recommandé de porter des gants de protection. Parmi les gants recommandés figurent ceux en caoutchouc ou néoprène.

Protection respiratoire Non nécessaire en général.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Couleur	Trouble.
Odeur	Léger
Seuil de l'odeur	Donnée inconnue.
État physique	Liquide.
pH	12 - 12.5 (10% solution)
Point de fusion	Donnée inconnue.
Point de congélation	Donnée inconnue.
Point d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	82.2 °C (180 °F)
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Tension de vapeur	Donnée inconnue.
Poids spécifique	1.045
Solubilité dans leau	Miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
COV	10 % évalué
Pourcentage de matières volatiles	86.27 % évalué

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Ceci est un produit stable.
Conditions à éviter	Ne pas entreposer près des acides. Éviter le contact avec les acides.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

11. Propriétés toxicologiques

Données toxicologiques

Composants

Résultats d'essais

2-PHENOXYETHANOL (122-99-6)	Aiguë Oral DL50 Rat: 1260 mg/kg
	Aiguë Oral DL50 Souris: 16500 mg/kg
HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)	Aiguë Autre DL50 Souris: 40 mg/kg
2-aminoéthanol (141-43-5)	Aiguë Autre DL50 Rat: 67 mg/kg
	Aiguë Autre DL50 Souris: 50 mg/kg
	Aiguë Cutané DL50 Lapin: 1025 mg/kg
	Aiguë Oral DL50 Cochon d'Inde: 620 mg/kg
	Aiguë Oral DL50 Rat: 10.2 g/kg
	Aiguë Oral DL50 Souris: 700 mg/kg

Sensibilisation	Donnée inconnue.
Effets aigus	Irritation des yeux et des muqueuses. Provoque une irritation cutanée.
Effets locaux	Irritant pour les voies respiratoires.
Effets chroniques	Dangereux d'après les critères d'OSHA.
Corrosion et/ou irritation de la peau	Un contact direct peut entraîner une irritation.
Autres informations	Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

12. Données écologiques

Effets sur l'environnement Selon les données sur l'écotoxicité et le devenir de chacun des ingrédients composant le produit et les données sur les produits nettoyants à usage domestique connexes, ce produit n'est pas considéré nuisible aux organismes aquatiques ni susceptible de provoquer des effets indésirables à long terme sur l'environnement lorsqu'il s'y trouve à des concentrations significatives. Ce produit est destiné à une utilisation dispersive, et il ne doit pas être éliminé directement dans l'environnement.

13. Élimination des résidus

Codes déchet D002 : Déchet corrosif [pH <=2 ou => 12,5, ou corrosif pour l'acier]
Instructions pour l'élimination Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Incinérer le matériau en milieu contrôlé dans un incinérateur homologué. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

14. Informations relatives au transport

DOT

Conditions essentielles d'expédition :

Nom d'expédition CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (2-AMINOETHANOL, SODIUM HYDROXIDE) LTD QTY (may be shipped as a CONSUMER COMMODITY ORM-D through 12/31/2013)
Classement des dangers 8
N° ONU 3266
Packing group II
N° du Guide des interventions d'urgence (Note: different from MFAG #67) 154

IMDG

Conditions essentielles d'expédition :

Nom d'expédition CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (2-AMINOETHANOL, SODIUM HYDROXIDE) LTD QTY
Classement des dangers 8
N° ONU 3266
Packing group II

IATA

Conditions essentielles d'expédition :

Nom d'expédition Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s.(2-AMINOETHANOL, SODIUM HYDROXIDE) LTD QTY
Classement des dangers 8
N° ONU 3266
Packing group II

Remarques DO NOT SHIP BY AIR. Does not meet packaging requirements for air shipments.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: De minimis concentration

2-PHENOXYETHANOL (CAS 122-99-6) 1.0 % N230

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Listed substance

2-PHENOXYETHANOL (CAS 122-99-6) Listé. N230

Quantité à déclarer CERCLA (Superfund)

Aucun(s)/aucune(s)

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Oui
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Substance extrêmement dangereuse selon la Section 302 Non

Substance chimique dangereuse selon la Section 311 Oui

Régulations des états

ILLRTK

Contains no Illinois Right To Know toxic substances.

US - Connecticut Hazardous Material Survey: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) Inscrit

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2) Inscrit

US - Massachusetts RTK - Substance: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) Inscrit

US - New Jersey RTK - Special Hazard: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) SPEC_HAZAROUS

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2) SPEC_HAZAROUS

US - New Jersey RTK - Substances: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) Inscrit

2-PHENOXYETHANOL (CAS 122-99-6) Inscrit

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2) Inscrit

US - Pennsylvania RTK - Hazardous Substances: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) Inscrit

2-PHENOXYETHANOL (CAS 122-99-6) Inscrit

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2) Inscrit

US - Rhode Island RTK - Hazardous Substances: Listed substance

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) Inscrit

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2) Inscrit

Règlements du Canada

Tous les ingrédients sont approuvés en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) pour importation au Canada par Procter & Gamble. Ce produit a été classé suivant les critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FTSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés.

Inventaires

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Classification HMIS®

Santé: 3*
Inflammabilité: 2
Danger physique: 0

Classements NFPA

Santé: 3
Inflammabilité: 2
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

La présente fiche signalétique a pour objet de résumer les connaissances que nous possédons en ce qui concerne l'utilisation de cette matière. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été compilés à partir de sources considérées fiables par la société Procter & Gamble, et sont exacts à sa connaissance. Ce document ne constitue pas un guide complet en matière de réglementation internationale sur les produits dangereux.

Ces renseignements sont fournis de bonne foi. Tous les utilisateurs de cette matière doivent évaluer les conditions d'utilisation et adopter les mécanismes de protection appropriés pour empêcher que les employés y soient exposés, que des dommages matériels soient causés ou qu'il y ait fuite du produit dans l'environnement. Procter & Gamble décline toute responsabilité quant à des blessures infligées au destinataire ou à une tierce personne ou à tout dommage à la propriété résultant d'une utilisation incorrecte du produit.